

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2026

Le jeudi 22 janvier 2026 à 10h30, le Conseil d'Administration légalement convoqué le vendredi 9 janvier 2026, s'est réuni au Centre de Gestion de Charente-Maritime, sur proposition du Président, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Alexandre GRENOT, Maire des Gonds.

COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS AFFILIÉS			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Alexandre GRENOT, Maire des GONDS Président	Présent	Isabelle BERTIN, Conseillère municipale de COURCON	
Marie-Danielle GIRAUDEAU, Maire de FONTAINES D'OZILLAC 1 ^{ère} Vice-Présidente	Présente	Laurent MORICHON, Maire de TESSON	
Laurent BOUILLÉ, Maire de SONNAC 2 ^{ème} Vice-Président	Excusé	Françoise DURAND, Maire-Adjointe de BUSSAC-SUR-CHARENTE	
Sylvie MARCILLY, Conseillère municipale de FOURAS 3 ^{ème} Vice-Présidente	Excusée – Pouvoir à M. GRENOT	Denis ROUYER, Maire de LA GRIPPERIE-SAINT-SYMPHORIEN	
David BAUDON, Maire de LA JARRIE 4 ^{ème} Vice-Président	Présent	Joëlle BOULON, Maire d'ARCES-SUR-GIRONDE	
Ornella TACHE, Maire de PAILLÉ	Présente	Gérard BOUHIER, Maire de TAUGON	
Maud MAINGOT, Maire de SOUBRAN	Excusée – Pouvoir à Mme DAVID		
Monique RIVIÈRE, Maire de SAINTE-RADEGONDE	Excusée	Gilles GAY, Maire d'AIGREFEUILLE D'AUNIS	
Jean-Marie TONNEAU, Maire de BOUGNEAU	Présent	Marie BASCLE, Maire des MATHES	
Renée BONNEAU, Maire de SAINT-LOUP DE SAINTONGE	Excusée	François VENDITTOZZI, Maire de VILLEDoux	Excusé
Julien MOUCHEBOEUF, Maire de MONTGUYON		Anne DRIBAUT, Maire-Adjointe de SAINT-AIGULIN	
Olivier MARTIN, Maire de CORME-ECLUSE	Excusé		
René ESCLOUPIER, Conseiller municipal d'AUMAGNE		Suzanne FAVREAU, Maire de SIECQ	
Catherine DESPREZ, Maire de SURGÈRES	Excusée – Pouvoir à Mme GIRAUDEAU	Mikaël MOINET, Maire de NIEUL-LES-SAINTES	
Jean-Michel CHATELIER, Maire de MEURSAC	Présent		
Annick THIBAUT, Maire-Adjointe de JONZAC	Excusée	Patrick RAYTON, Maire de LA COUARDE-SUR-MER	
Alain FOUCHER, Maire de GRANDJEAN	Excusé – Pouvoir à M. CHATELIER	Isabelle TARDY, Maire de CLION-SUR-SEUGNE	
Myriam DEBARGE, Maire-Adjointe de SAINT-JEAN-D'ANGELY		Didier ROBLIN, Maire d'YVES	
Simon VILLARD, Maire de SAINT-FROULT		Catherine LEJEUNE, Maire-Adjointe de SAINT-TROJAN-LES-BAINS	
Marie-Line CHEMINADE, Vice-Présidente de la CDA de Saintes	Excusée – Pouvoir à M. TONNEAU	Jean-Claude GODINEAU, Président de la CDC Vals de Saintonge	
Jean-Pierre SERVANT, Président de la CDC Aunis Atlantique	Excusé – Pouvoir à M. BAUDON	Corinne ETOURNEAU, Présidente du SIPAR de Burie / Matha / Saint-Hilaire	
Lise MATTIAZZO, Conseillère communautaire de la CDC de Haute-Saintonge		Gérard PONS, Président du Syndicat mixte du Port de Commerce de Rochefort / Tonny-Charente	

COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS NON AFFILIÉS ADHÉRENTS AU SOCLE COMMUN**TITULAIRES****SUPLÉANTS**

TITULAIRES		SUPLÉANTS	
Nadine DAVID, Maire-Adjointe de ROYAN	Présente		
Marylise FLEURET-PAGNOUX, Conseillère municipale de LA ROCHELLE		Caroline CAMPODARVE-PUENTE, Maire-adjointe de ROCHEFORT	
Isabelle GIREAUD, Administratrice du CCAS de Rochefort	Excusée – Pouvoir à Mme TACHE	Laurence PADROSA, Administratrice du CCAS de Rochefort	
Denis MOALLIC, Administrateur du CCAS de Royan		Danièle CARLIER MIZRAHI, Administratrice du CCAS de La Rochelle	
Chantal GUIMBERTEAU, Conseillère départementale	Excusée		
Brigitte DESVEAUX, Conseillère départementale	Présente		

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Mme Marie-Danielle GIRAUDEAU assurait les fonctions de Secrétaire de séance.

MEMBRES EN EXERCICE :	28
MEMBRES PRESENTS :	08
NOMBRE DE POUVOIRS :	07
NOMBRE DE VOTANTS :	15

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

M. Sylvain POULARD, Payeur départemental

Mme Nathalie PARLANT, Directrice du CDG17

Mme Corinne LARRÈRE, Assistante de Direction du CDG17

M. Adrien DUBOIS, Responsable Pôle Ressources du CDG17

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2026

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel et est l'occasion d'engager, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, une discussion sur les priorités et les orientations budgétaires pour l'année à venir ainsi que d'informer les membres du Conseil d'administration sur la situation financière du Centre de gestion et sur l'évolution des effectifs.

Les éléments de ce débat repris dans le rapport seront abordés en quatre temps avec :

- 1- un retour sur le contexte national,
- 2- une synthèse sur les actions et missions déployées en 2025,
- 3- une synthèse sur les perspectives stratégiques envisagées en 2026,
- 4- un point sur l'équilibre budgétaire 2025 et les orientations financières prévisionnelles 2026.

Il convient de souligner au passage que les indications données dans ce document sont encore indicatives et fondées sur des données estimées susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des dernières semaines de clôture de l'exercice budgétaire 2025.

I - Le contexte national

En 2025 l'inflation a de nouveau marqué un recul, avec une progression de l'indice des prix à la consommation de 0,9% contre 2,0 % en 2024 et 4,9 % en 2023. Elle devrait rester stable en 2026, selon les premières projections de l'INSEE.

Le projet de loi de finances pour 2026 a été présenté en octobre dernier dans un contexte politique particulier. Le Premier ministre, Sébastien Lecornu a renoncé recourir à l'article 49.3 de la Constitution pour le faire adopter.

L'ambition principale du texte portait sur le redressement des comptes publics par des hausses de recettes fiscales et une baisse des dépenses de l'État, hors Défense nationale dans un contexte mondial particulièrement instable et inquiétant pour l'Europe. L'objectif d'économie était fixé à 43 milliards d'euros afin de maintenir l'endettement du pays à 115% de son PIB en tenant compte de perspectives de croissance modérées (environ 1%) et d'une inflation contenue.

Finalement le 23 décembre, un projet de loi de finances spéciale a été adoptée sur la base de l'article 45 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Le texte, amendé et remanié au fil des débats parlementaires maintient les orientations principales et fait appel aux collectivités locales afin de contribuer aux efforts de maîtrise du déficit public.

Pour rappel, si le CDG17 ne perçoit pas de dotations de l'Etat, il ne reçoit pas plus de subvention de fonctionnement de la part d'autres collectivités ou groupements (hormis la subvention dédiée à la seule formation de SGM) et le taux de la cotisation perçue à titre obligatoire auprès des collectivités affiliées, soumis à décret, est bloqué depuis 40 ans.

Il doit donc impérativement appuyer la conduite de ses projets et son fonctionnement sur le produit de prestations de service facturées à des collectivités ou établissements publics qui actuellement sont amenés à arrêter des arbitrages qui peuvent se faire au détriment des recettes du CDG17.

Dès lors le CDG17 va poursuivre et confirmer sa gestion financière prudente et responsable en travaillant toujours sur la maîtrise de ses dépenses tout en maintenant un niveau d'investissement raisonnable articulé autour de l'optimisation énergétique, la qualité de vie au travail mais aussi de la cybersécurité, la formation et le déploiement de l'intelligence artificielle.

Pour toutes ces raisons, les recettes étant sujettes à des variations potentiellement très impactantes en raison de l'évolution permanente du contexte générale, il est heureux que les réserves prudemment constituées au fil du temps, permettent à l'établissement de maintenir le niveau de mutualisation et de service, indispensables aux affiliés qui comptent sur l'appui et l'expertise des services du CDG17 pour les épauler dans leur gestion RH.

Il vous est ainsi proposé de débattre autour d'orientations conciliant équilibre budgétaire et soutenabilité financière, en tenant compte du manque de visibilité à moyen et long terme, dans l'objectif de répondre aux besoins des collectivités affiliées comme des services de l'établissement.

II - Une synthèse des actions menées en 2025

a) Les projets transversaux

Afin de moderniser et de simplifier son offre de services auprès de collectivités, le Centre de gestion a mis en œuvre une convention-cadre effective au 1^{er} janvier 2025 qui regroupe la plupart de ses prestations facultatives, et a aussi saisi cette occasion pour proposer de nouvelles prestations et en supprimer certaines qui n'étaient plus pertinentes.

Dans le prolongement, et pour rendre plus visible et compréhensible son action, le Centre de gestion a édité sur son site internet un catalogue de ses missions à destination des collectivités.

Dans le cadre des projets de transformation numérique de ses activités, le Centre de gestion a déployé son système d'archivage électronique et a préparé la refonte de son site internet mis en ligne début janvier 2026.

Un programme de réalisation de travaux qui devra notamment permettre au Centre de gestion de respecter l'objectif de réduction de 23 % de sa consommation d'énergie à l'horizon 2030 et réaménager une partie du RDC afin de proposer aux agents concernés de meilleures conditions de travail. L'enveloppe des travaux qui débuteront début février, après consultation des entreprises a été réduite d'environ 20 %.

En matière de sécurité informatique, le Centre de gestion a maintenu ses efforts en 2025 en reconfigurant l'administration de son système d'information en tiers, en renouvelant le matériel de son serveur dédié au plan de reprise informatique (PRI) et en menant une nouvelle campagne de tests d'intrusion informatique.

En outre, des actions de formation en matière de sécurité au travail SST et PSC1 ont été réengagées en 2025 pour les agents du Centre de gestion.

b) Les missions du CDG

Le Centre de gestion a mené les négociations et la mise en œuvre du contrat groupe santé.

Pour tenir compte du faible nombre de dossiers traités par an, et considérant la nécessité de mutualiser les missions présentant cette caractéristique, le Centre de gestion a organisé une consultation destinée à externaliser le dispositif de signalement proposé aux collectivités.

Deux agents fonctionnaires momentanément privé d'emploi (FMPE) sont également pris en charge par le CDG, un de catégorie A depuis juillet 2024, ainsi qu'un agent de catégorie C depuis juillet 2025.

c) La coopération régionale

La coopération régionale pour l'organisation des Centres de gestion NACOOPE s'est poursuivie en 2025, au travers de plusieurs actions :

- Lancement par le CDG coordonnateur d'un COMOP sur la gestion des flux financiers au sein de la coopération
- La création d'un COMOP sur l'intelligence artificielle et les activités des Centre de gestion coanimé par le CDG 17
- la participation aux COMOP, les dispositifs de formation secrétaires de mairie, et la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire (PSC)
- la coanimation aux COMOP sur le plan de formation mutualisé, la communication
- le portage de la mission régionale d'observatoire de l'emploi par les CDG 64 et CDG 17
- la préparation et la participation aux CODIR et CSO

III - Les perspectives stratégiques pour l'année 2026

Elles s'inscrivent dans le prolongement des orientations définies par le projet d'établissement du Centre de Gestion :

a) La digitalisation du fonctionnement des services et la sécurité informatique

Le phénomène d'attaque informatique des institutions publiques continue sa progression. Pour parer aux lourdes conséquences de telles menaces, le Centre de gestion poursuivra son action en matière de sécurité informatique, en engageant de nouvelles actions de sécurisation de son système d'information et en menant des campagnes internes de sensibilisation et de formation à la cybersécurité. Il est notamment prévu de reconfigurer l'administration du système d'information en tiers.

Par ailleurs un système d'archivage électronique a été déployé début 2025 sur les premiers périmètres documentaires retenus.

Mis en ligne début janvier 2026, le site internet va continuer à être alimenté et améliorer sur la base des premiers retours d'expérience.

Le groupe de travail transversal portant sur l'intelligence artificielle va corédiger une charte d'usage qui viendra compléter les documents déjà existants en matière d'informatique. De même, des formations ciblées en matière d'IA sont prévues, tant pour l'encadrement que pour les utilisateurs, des licences d'un outil répondant aux critères de souveraineté seront acquises par rapport au phasage de la constitution d'un réseau « IA » dans les services du Centre de gestion. Enfin, un audit externe pourra être lancé.

b) Le renforcement de la proximité et la modernisation de la relation usagers

La volonté de rendre le Centre de gestion plus proche des collectivités se traduisant également d'un point de vue géographique, le projet de construction d'une antenne en Saintonge qui a rencontré un certain nombre de difficultés réglementaires et matérielles sera momentanément mis en pause, le temps de l'entrée en fonction du Conseil d'administration dans sa nouvelle organisation. L'autorisation pluriannuelle de programme dédié à ce projet reste ouverte.

Le Centre de gestion déploiera également un dispositif d'accueil et d'information des employeurs nouvellement élus ou reconduits dans leurs fonctions, leur permettant de mieux appréhender leur rôle, leurs responsabilités ainsi que l'accompagnement par le Centre de gestion dont ils peuvent bénéficier tant dans le cadre de ses missions obligatoires que facultatives.

c) Innovation RH n

Le Centre de gestion va renouveler ses lignes directrices de gestion en 2026.

Le travail autour de l'animation du réseau des secrétaires généraux de mairie sera poursuivi. Ainsi de nouvelles thématiques seront proposées avec l'aide de partenaires dans le cadre de web-cafés, tandis qu'une série spéciale de fiches réflexes sera diffusée en vue de la préparation des élections municipales. De plus, une évaluation et une révision pédagogique des modules d'enseignement théorique de la formation en alternance de secrétaire général de mairie sera menée durant le 1^{er} semestre. L'objectif étant d'adapter notre dispositif au nouveau cadre statutaire des secrétaires généraux de mairie. Par ailleurs, le CDG 17 va participer à un groupe de travail lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine, dans l'espoir d'obtenir le maintien et la pérennisation de la subvention versée pour cette formation.

Le CDG 17 participera aux travaux de la coopération régionale NACOOPE en vue de la rédaction du prochain schéma régional de coopération et de mutualisation.

L'année 2026 verra également le Centre de gestion organiser pour le compte des collectivités concernées les élections professionnelles au mois de décembre en utilisant une solution de vote électronique sélectionnée dans le cadre d'un appel d'offre porté par le GIP informatique des Centres de gestion.

En complément de ces orientations stratégiques, il est précisé qu'au terme d'un processus de formation auprès du CNFPT, la mission d'agent chargé des fonctions d'inspection retrouvera en 2026 un fonctionnement normal.

IV - L'équilibre budgétaire 2025 et les orientations prévisionnelles 2026

Cette partie a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget du Centre de gestion.

a) Rappel des résultats budgétaires antérieurs - comptes administratifs 2021 à 2024

Années	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Résultat exercice	Résultat cumulé	Résultat exercice	Résultat cumulé
2021	201.006,19 €	11.031.868,34 €	118.389,91 €	738.113,42 €
2022	- 56.433,13 €	10.975.435,21 €	- 69.644,74 €	668.468,68 €
2023	- 257.624,08 €	10.717.811,13 €	74.353,59 €	742.822,27 €
2024	110.546,87 €	10.828.358,00 €	127.674,08 €	870.496,35 €
<i>Estimation 2025</i>	<i>254.000,00 €</i>		<i>-22.000,00 €</i>	

Le résultat de la section de fonctionnement est exceptionnellement positif en 2025, du fait principalement de la contraction des dépenses de personnel du siège du Centre de gestion, et à titre secondaire du maintien d'un bon niveau de recettes de subvention des actions FIPHFP et formation secrétaire de mairie, ainsi que de la stabilité globale des recettes issues de la facturation des missions facultatives.

Cependant, ce résultat global n'a pas vocation à se reproduire spontanément en 2026 car les dépenses de personnel du siège du Centre de gestion devraient mécaniquement augmenter en raison du GVT, même si les charges nouvelles devront être maîtrisées. Il faut également relever que les recettes de subventions vont probablement s'amoinrir s'agissant du financement des actions FIPHFP, voire peut-être disparaître pour le financement régional de la formation de secrétaire général de mairie.

De même, les futures recettes de certaines missions facultatives demeurent incertaines, à commencer par la mise à disposition de personnel intérimaire.

Ce constat doit alimenter les réflexions du Centre de gestion pour les années à venir sur les moyens à mettre en œuvre pour sécuriser les recettes issues des missions facultatives.

Il s'agira, d'une part de faire évoluer les tarifs afin de tendre vers un équilibre financier à apprécier pour chaque mission facultative comme l'impose le cadre budgétaire applicable au Centre de gestion, et d'autre part de poursuivre la réflexion sur le maintien du périmètre des services facultatifs proposés pour s'assurer qu'ils correspondent toujours au contexte actuel et pour étudier dans certains cas leur mutualisation ou leur externalisation. Cette vision sera certainement complétée par un questionnaire adressé aux collectivités dans le cadre de la mise en place du nouveau projet d'établissement du Centre de gestion.

Par ailleurs, conformément à la demande formulée par la Chambre régionale des comptes dans son dernier rapport de contrôle des comptes du CDG17, un nouveau dispositif de comptabilité analytique par missions a été mis en place en 2022, dans l'attente de la consolidation des résultats pour l'année 2025, ses résultats pour l'exercice 2024 sont détaillés pour mémoire en annexe.

Ce dispositif de comptabilité analytique du Centre de gestion s'attache à retracer non seulement les dépenses et recettes propres à chaque mission, mais également l'ensemble des charges de gestion indirectes qui sont ensuite reventilées sur les missions opérationnelles, ce qui permet de dégager le coût complet de chaque mission.

Les résultats analytiques constituent ainsi un repère qui permet d'apprécier le bilan comptable des missions du Centre de gestion.

Il ressort des résultats de l'exercice 2024 que les missions obligatoires du Centre de gestion sont globalement excédentaires car les charges affectées à ces missions sont bien compensées par les recettes issues de la cotisation obligatoire et de la contribution au socle commun. Le taux actuel de la cotisation permet donc de couvrir le coût des missions obligatoires pour le moment, mais il convient de mentionner que le Centre de gestion applique la valeur plafond de ce taux (0,8 % de la masse salariale) telle que prévue par la loi. Il ne pourra donc pas la faire évoluer à l'avenir.

En revanche, la situation des missions facultatives incite toujours à la vigilance, car seules les missions de mise à disposition de personnel intérimaire, de gestion du chômage et de contrat d'assurance groupe statutaire sont excédentaires.

De plus, même s'il reste positif, le résultat de la mission de mise à disposition de personnel intérimaire se dégrade rapidement d'année en année sous l'effet de la contraction de recettes dégagées. Il se monte à environ + 43 000 € en 2024.

Les autres missions facultatives sont déficitaires en 2024.

Néanmoins, certaines mesures correctives ont été mises en place à partir de l'exercice 2025, notamment la révision des tarifs horaires d'expertise, la mise en place d'un forfait annuel pour le pilotage du contrat de prévoyance, la simplification des strates de tarification de certaines missions, l'uniformisation du tarif de l'organisation des ateliers thématiques.

Il est en outre rappelé que les résultats des missions excédentaires ne peuvent être pris en considération pour équilibrer les résultats des missions déficitaires.

b) Les dépenses de fonctionnement :Evolution des dépenses de fonctionnement de 2023 à 2024 et orientations 2025

DEPENSES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			Prévisionnel 2026
	CA 2024	Résultats Situation estimative 2025	Evol %	
Charges de personnel et indemnités élus	23.595.593,57 €	21.566.122,88 €	-8,60 %	21.800.000 €
<i>Dont rémunération personnel de remplacement</i>	20.254.738,90 €	18.277.179,92 €	-9,76 %	18.300.000 €
<i>Dont rémunération personnel siège CDG</i>	2.862.312,81 €	2.782.412,79 €	-2,79 %	2.900.000 €
<i>Dont indemnités élus CDG</i>	58.294,42 €	58.270,92 €	-0,01 %	60.000 €
Charges à caractère général, charges de gestion courante (hors indemnités élus) et charges spécifiques	1.760.237,95 €	1.808.097,42 €	2,71 %	1.950.000 €
<i>dont Remboursement d'activités syndicales</i>	289.751,61 €	267.365,46 €	-7,72 %	300.000 €
<i>dont titres annulés sur exercices antérieurs (notamment régul. cotisations et contributions socle commun)</i>	184.289,77 €	186.827,68 €	1,38 %	200.000 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	136.227,15 €	93.732,30 €	-31,19 %	100.000 €
TOTAL DEPENSES	25.543.752,63 €	23.604.776,74 €	-7,59 %	24.050.000 €
Part des dépenses de personnel/total	92,37 %	91,36 %		
Part des dépenses de pers remplaçant/total	79,29 %	77,43 %		

Les dépenses de fonctionnement globales de 2025 baissent d'environ 7,5 % par rapport à 2024 (sous réserve des résultats définitifs de l'exercice 2025).

1- Les dépenses de personnel :

Elles représentent environ 91 % des charges de gestion en 2025.

Le personnel du siège :

En 2025, la masse salariale des agents du siège du Centre de gestion évolue à la baisse d'environ 2,8%, malgré les évolutions inhérentes au glissement vieillesse technicité (GVT) ainsi que la révision quadriennale du régime indemnitaire.

Cette situation exceptionnelle résulte de plusieurs départs d'agents (non-renouvellement de contrat, mutation, suivi de conjoint, départ en retraite), faisant partie des plus fortes rémunérations :

- Psychologue du travail chargé des missions RPS
- Responsable du pôle santé
- Chargée de projet pour le déploiement de la PSC
- Responsable du service emploi
- Experte secrétaire de mairie
- Responsable service paie

Les fonctions occupées par ces agents ont été analysées à cette occasion en tenant compte du degré de mutualisation des missions exercées et de leurs résultats analytiques. Dans un souci de bonne gestion financière, ces missions ont pu pour certaines être réaffectées en interne, soit à de nouveaux arrivants, soit à des agents déjà en place, ou confiées à des intervenants externes.

Il est proposé pour 2026 de faire évoluer à la hausse d'environ 4,5 % la masse salariale pour cette catégorie d'agents, pour prendre en considération :

- La hausse ou la création de certaines charges employeurs : hausse de 3 % du taux de contribution employeur CNRACL, augmentation du taux de cotisation patronale d'assurance vieillesse, hausse des cotisations patronales IRCANTEC et instauration du versement mobilité rurale régional au taux de 0,15%
- la création d'un poste d'apprenti pour le service carrières
- le recrutement d'un juriste junior
- les évolutions du GVT inhérent au statut comprenant les avancements d'échelons, les avancements de grade, les éventuelles promotions internes car des agents sont actuellement proposés
- les conséquences du recrutement fin 2025 d'une chargée de projet dans le cadre de la mutualisation d'un poste de médiateur gens du voyage sollicitée par la Préfecture
- le remplacement du responsable du pôle santé

Au 31/12/2025, les effectifs du Centre de gestion sont de 64 postes budgétaires ouverts pour 49 postes effectivement pourvus.

Le personnel itinérant :

Le montant des charges du personnel itinérant est en forte baisse de près de 10 % entre 2024 et 2025.

En 2026, il est encore plus difficile qu'à l'accoutumée de dégager une tendance du recours à ce service pour les collectivités de toutes tailles, compte tenu des incertitudes qui risquent de peser sur leurs marges de manœuvre budgétaires, de leurs arbitrages internes en matière d'exécution des missions de service public, ainsi que de la tenue des élections municipales.

Il est donc proposé de retenir pour le budget 2026 un niveau de dépenses similaire à celui constaté en 2025.

2- Les charges à caractère général et de gestion courante :

Une relative stabilité de ces charges est constatée entre les exercices 2024 et 2025.

A la faveur d'une faible inflation en 2025, les prix des fournitures ont augmenté, mais dans une moindre mesure. Cette tendance devrait se confirmer en 2026.

En revanche, les prix des prestations de services, notamment d'expertise informatique continuent d'augmenter de façon dynamique alors que le CDG, dans le cadre de son développement et de la sécurisation de son activité enregistre des besoins croissants en la matière.

Au titre de sa politique de sécurisation du système informatique, le Centre de gestion a engagé en 2025 un niveau de dépenses en hausse par rapport à 2024, passant d'environ 45 000 € à 62 000 € hors charges de personnel. Pour 2026, il est nécessaire d'augmenter légèrement ce niveau de dépenses pour continuer à protéger de manière efficace le système d'information des cybermenaces qui s'intensifient et prennent des formes de plus en plus sophistiquées.

Les remboursements d'activités syndicales réalisés par le Centre de gestion ont légèrement baissé en 2025, mais restent liés aux fortes variations constatées dans les délais de transmission des informations par les collectivités concernées. En moyenne, ces remboursements représentent 12.8 % des cotisations obligatoires perçues.

Pour ces raisons, ainsi qu'en prévision du maintien des efforts souhaités en matière de formation des agents, du probable renforcement du recours à des dépenses de prestations de services en matière de conseil en organisation et de prévention, d'expertise informatique et d'intelligence artificielle, **il semble opportun de proposer de majorer les enveloppes budgétaires de charges à caractère général pour 2026, à hauteur de 6 % par rapport au résultat de 2025.**

En retenant l'hypothèse d'une stabilité de la masse salariale du personnel de remplacement mis à disposition des collectivités, la proposition pour le BP 2026 tiendrait compte d'une croissance d'environ 1,8 % des dépenses globales de fonctionnement par rapport au résultat 2025.

c) Les recettes de fonctionnement :

Evolutions des principales recettes de fonctionnement de 2024 à 2025 et orientations budgétaires 2026

Libellé	Taux de cotisations			Compte administratif	Situation estimative 2025	Prévisionnel 2026	Observations
	2024	2025	2026	Recettes 2024			
COTISATIONS EMPLOYEURS							
Cotisations obligatoires	0,80%	0,80%	0,80%	1.996.507,74 €	2.098.256 €	2.150.000 €	Maintien du taux de cotisations à 0,80 % de la masse salariale en 2026 pour les collectivités et établissements affiliés à titre obligatoire et pour les collectivités adhérentes volontaires.
SOCLE COMMUN : ADHESIONS SPECIFIQUES							
Adhésion des collectivités non affiliées au socle commun de compétences et adhésions spécifiques	0,15%	0,15%	0,15%	294.698 €	303.160 €	300.000 €	Maintien du taux de contribution demandé à 0,15%. En 2026, renouvellement des conventions pour 4 ans avec les 11 établissements précédemment adhérents.
INTERIM TERRITORIAL							
Remboursements par les collectivités affiliées obligatoires				21.064.138 €	19.005.017 €	19.000.000 €	Forte baisse d'environ 10% entre 2024 et 2025. Cette baisse semble avoir atteint un plateau qu'il est difficile de confirmer
Remboursements par les collectivités affiliées volontaires et non affiliées							
Dont frais de gestion				809.399 €	727.837 €	725.000 €	Les taux appliqués pour les frais de gestion restent inchangés en 2026 : - 5% de la rémunération brute pour les collectivités affiliées obligatoires, - 6% de la rémunération brute pour les collectivités non affiliées

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le



ID : 017-281700260-20260122-DOB202601-BF

CNRACL						
Gestion des contrats d'assurance CNRACL				3.420 €	3.260 €	3.000 € Convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignation (agissant en qualité de gestionnaire de la CNRACL)
Prestations CNRACL collectivités				32.000 €	28.150 €	28.000 € Facturation des missions d'intervention sur les dossiers retraite pour les collectivités souhaitant recourir à ce service.
CHOMAGE						
Chômage (Droit adhésion forfaitaire annuel – conventions avec le CDG)				241.989 €	262.174 €	260.000 € En vue de mutualiser les compétences et les moyens mis en œuvre, 23 Centres de gestion adhérent actuellement à cette mission.
PREVENTION						
Mission ACFI				5.500 €	0 €	0 € La mission ACFI pourra désormais être proposée à l'achèvement de la formation du préventeur du CDG au mois de février 2026
Accompagnement à l'élaboration du Document Unique				2.106,24 €	3.847 €	5.000 €
Ergonomie				4.800 €	0 €	0 € Prestation supprimée en 2026
Psychologie du travail				26.970 €	11.827 €	2.100 € En 2026, 2 missions sont engagées et un suivi post intervention est déjà acté
Subvention FIPHFP				230.335,28 €	111.800 €	55.000 € Solde de la convention pour la période 2023-2025 à percevoir en 2026. Une nouvelle convention est en cours de négociation

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le

ID : 017-281700260-20260122-DOB202601-BF



CONFECTION DE LA PAIE							
Paie à façon et paie externalisée				408.886 €	370.957 €	370.000 €	En période budgétaire compliquée, les collectivités semblent privilégier si possible l'internalisation et ralentissent leurs recrutements
FORMATION SECRETARIE DE MAIRIE							
Subventions				39.213,16 €	116.069 €	0 €	Un dossier de demande a été déposé pour une session en 2026, sans garantie de validation à l'heure actuelle
CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE							
Montant frais de gestion				350.756 €	393.598 €	400.000 €	Mise en place d'un nouveau contrat en 2025 avec une légère hausse des frais de gestion
CONTRAT GROUPE PREVOYANCE							
Montant des frais de gestion				0 €	40.712 €	40.000 €	Nouvelle prestation 2025
DISPOSITIF MUTUALISE DE SIGNALLEMENT							
Adhésion forfaitaire annuelle				7.141,58 €	17.570 €	17.000 €	Réhausse des tarifs en 2025 et réorganisation temporaire en interne du dispositif pour préparer son externalisation
ATELIERS THEMATIQUES							
Participation forfaitaire par ½ journées				0 €	7.000 €	8.000 €	
SOS SOUTIEN RH							
Coût horaire facturé				0 €	21.598 €	25.000 €	Nouvelle prestation 2025

Les recettes de fonctionnement du Centre de Gestion proviennent essentiellement :

- des cotisations versées par les communes et les établissements publics **obligatoirement ou volontairement affiliés** au Centre de gestion
- des contributions versées par les **collectivités adhérentes au socle commun** de compétences
- de la facturation des **diverses prestations facultatives** mises en place pour répondre aux besoins des collectivités

Evolution des principales recettes

en €	CA 2024	Estimatif 2025	Evolution 2024/2025 en %
Cotisations et adhésions	2.291.205,74	2.401.416,00	4,81
Produits cotisations affiliés obligatoires et volontaires	1.996.507,74	2.098.256,00	5,09
Produits adhésions non affiliés	294.698,00	303.160,00	2,87
Mise à disposition de personnel facturée	21.064.138,00	19.005.017,00	-9,77
<i>Dont frais de gestion</i>	809.399,00	727.837,00	-10,07
Autres prestations de services facultatives (paie, chômage, prévention, retraite, assurance groupe...)	1.165.019,00	1.229.641,00	5,55
Recettes issues de conventions de partenariat (financements FIPHFP, formation SGDM, CNRACL...)	272.968,44	231.128,00	-15,33
Total	24.793.331,18	22.867.202,00	-7,77

Les orientations budgétaires des dépenses d'investissement pour 2026

Les projets d'investissement seront financés principalement sur les fonds propres de l'établissement (constitués des excédents comptables qui résultent des exercices budgétaires antérieurs).

Pour plus de lisibilité, les dépenses d'investissement seront réparties en 3 grandes catégories :

1. Les **investissements dits de « maintenance »** représentant les dépenses minimums nécessaires pour garantir le fonctionnement normal des équipements du Centre de gestion : les travaux d'entretien courant du bâtiment, les travaux d'agencements et d'aménagements internes, la sécurisation et la maintenance informatique, le renouvellement du parc automobile, l'achat de mobilier et d'équipements divers pour notre structure.
2. Les **investissements correspondant à des projets déjà en cours de réalisation** répondant aux besoins des services ou aux orientations politiques fixées par l'établissement
3. Les **investissements liés à de nouveaux projets à venir** répondant eux-aussi aux besoins des services ou aux orientations politiques fixées par l'établissement

Le tableau de synthèse ci-dessous présente les principaux investissements projetés dans ces 3 catégories :

Programmation des dépenses d'investissement et des dépenses de fonctionnement liées aux principaux projets 2026

Type d'investissement	Objet de la dépense	Propositions nouvelles Coût estimatif d'acquisition
Maintenance	Achat de petit matériel informatique pour les agents, destiné à renouveler les dotations obsolètes et en prévision d'un accroissement des besoins agents	18.000 €
Maintenance	Acquisition de mobilier et petits équipements d'aménagement de bureau	10.000 €
Projets en cours	Achat d'un terrain pour la future antenne du CDG en région Saintaise	Projet en pause
Projets en cours	Travaux du réaménagement et d'optimisation énergétique du bâtiment du CDG	360.000 €
Nouveaux projets	Equipement en matériel de visio conférence de la salle de réunion Méjean	10.000 €
Nouveaux projets	Accompagnement à la réalisation du plan de reprise informatique (PRI)	10.000 €
Nouveaux projets	Mise en œuvre de l'Intelligence Artificielle (licences logiciel, prestations études, formations)	50.000 €
	TOTAL	458.000 €

ANNEXE : RESULTATS DE LA COMPTABILITE ANALYTIQUE 2024

Pour mémoire, les résultats présentés dans les tableaux ci-après s'appuient sur la méthodologie suivante :

- Répartition estimative du temps de travail annuel de chaque agent sur les missions du Centre de gestion ;
- Affectation aux missions obligatoires et facultatives, dites missions opérationnelles, des charges (dépenses de personnel...) et recettes (cotisations, facturation...) qui leur sont directement imputables ;
- Comptabilisation analytique des missions support à l'activité des missions opérationnelles (élus, direction, service juridique et autre services ressources...) ;
- Re ventilation des charges enregistrées aux missions support sur les missions opérationnelles selon une clé de répartition assise sur la masse salariale relative de chaque mission.

Niveau de la mission dans la structure analytique	Libellé	TOTAL		RESULTAT EN COUTS COMPLETS
		Dépenses	Recettes	
1	MISSIONS OBLIGATOIRES	2 471 603,67 €	2 837 553,91 €	365 950,24 €
2	COTISATION DES AFFILIES OBLIGATOIRES ET VOLONTAIRES	162 008,00 €	1 997 142,57 €	1 835 134,57 €
2	ASSISTANCE JURIDIQUE STATUTAIRE	153 992,03 €	146 317,99 €	-7 674,03 €
2	RAPPORT SOCIAL UNIQUE	37 834,84 €	108 819,24 €	70 984,41 €
2	LIGNES DIRECTRICES DE GESTION	1 250,81 €	3 957,05 €	2 706,24 €
2	SOCLE COMMUN COLL NON AFFILIEES	319 447,15 €	303 866,04 €	-15 581,11 €
2	GESTION DES CARRIERES	339 922,50 €	657 234,65 €	317 312,14 €
2	FIABILISATION COMPTES DROITS RETRAITE	1 132,63 €	2 452,26 €	1 319,63 €
2	EXAMENS ET CONCOURS	554 948,35 €	481 972,53 €	-72 975,82 €
2	OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'EMPLOI	131 775,29 €	235 142,04 €	103 366,74 €
2	FONCTIONNAIRES MOMENTANEMENT PRIVES D'EMPLOI	66 418,52 €	81 827,23 €	15 408,71 €
2	EMPLOI	226 301,88 €	442 630,41 €	216 328,53 €
3	ASSISTANCE A RECRUTEMENT	97 267,65 €	264 504,01 €	167 236,36 €
3	BOURSE DE L'EMPLOI (SITE EMPLOI TERRITORIAL)	64 629,36 €	101 480,95 €	36 851,58 €
3	ACCOMPAGNEMENT A LA MOBILITE	8 700,03 €	9 315,09 €	615,06 €
3	APPRENTISSAGE	2 910,97 €	8 422,82 €	5 511,85 €
3	PERIODE PREPARATOIRE AU RECLASSEMENT	52 793,86 €	58 907,55 €	6 113,68 €
2	REFERENT DEONTOLOGUE ET LAICITE	4 921,20 €	0,00 €	-4 921,20 €
2	MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE	3 848,90 €	4 464,80 €	615,90 €
2	ANIMATION DU RESEAU DES SECRETAIRES DE MAIRIE	7 783,14 €	870,34 €	-6 912,81 €
2	CONSEIL MEDICAL	148 008,70 €	166 566,40 €	18 557,69 €
2	INSTANCES PARITAIRES	169 275,63 €	189 865,79 €	20 590,15 €
3	COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE	34 337,62 €	38 356,67 €	4 019,05 €
3	COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE	31 286,44 €	38 356,67 €	7 070,23 €
3	COMITE SOCIAL TERRITORIAL	73 635,58 €	83 968,59 €	10 333,01 €
3	CONSEIL DE DISCIPLINE	30 015,99 €	29 183,86 €	-832,13 €
2	ACTIVITES SYNDICALES	312 525,25 €	12 437,50 €	-300 087,75 €
3	ALLOCATION FORFAITAIRE LOCAL SYNDICAL	8 940,00 €	0,00 €	-8 940,00 €
3	DECHARGES ACTIVITES SYNDICALES	236 632,24 €	129,36 €	-236 502,88 €
3	AUTORISATIONS SPECIALES ABSENCE MOTIFS SYNDICAUX	53 119,37 €	0,00 €	-53 119,37 €

Niveau de la mission dans la structure analytique	Libellé	TOTAL		RESULTAT EN COÛTS COMPLETS
		Dépenses	Recettes	
1	MISSIONS FACULTATIVES	22 876 269,83 €	22 814 260,90 €	-62 008,93 €
2	ASSURANCES GROUPE	214 810,47 €	362 364,79 €	147 554,32 €
2	CONFECTION PAIE	638 471,00 €	444 188,78 €	-194 282,22 €
3	CONFECTION PAIE PUBLIQUE	630 850,93 €	440 576,25 €	-190 274,68 €
3	CONFECTION PAIE EXTERNALISEE	7 620,07 €	3 612,53 €	-4 007,54 €
2	CHOMAGE	145 430,92 €	249 152,64 €	103 721,72 €
2	FIPHFP	53 944,71 €	232 473,86 €	178 529,15 €
2	AGENT CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION	30 109,51 €	7 474,57 €	-22 634,95 €
2	PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX	80 035,78 €	30 463,88 €	-49 571,90 €
2	ACCOMPAGNEMENT ELABORATION DOCUMENTUNIQUE	12 815,44 €	2 476,94 €	-10 338,50 €
2	ETUDES ERGONOMIE	23 640,29 €	6 128,26 €	-17 512,03 €
2	DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT	27 187,36 €	8 464,19 €	-18 723,18 €
2	RETRAITES	108 670,98 €	64 613,92 €	-44 057,05 €
2	FORMATION SECRETAIRE DE MAIRIE	197 584,14 €	46 259,94 €	-151 324,19 €
2	EXPERTISE ADMINISTRATIVE	22 833,79 €	9 253,53 €	-13 580,25 €
2	AIDE MISE EN PLACE COMITE SOCIAL TERRITORIAL	0,00 €	301,25 €	301,25 €
2	ACCOMPAGNEMENT EVOLUTION PROFESSIONNELLE	0,47 €	0,00 €	-0,47 €
2	MODULE GPEEC	13 612,49 €	5 696,58 €	-7 915,92 €
2	PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE	145 948,81 €	7 696,22 €	-138 252,59 €
2	ATELIERS THEMATIQUES	24 718,31 €	1 594,45 €	-23 123,86 €
2	EGALITE PROFESSIONNELLE	1 056,34 €	62,82 €	-993,51 €
2	PERSONNEL DE REMPLACEMENT	21 298 446,08 €	21 341 272,41 €	42 826,33 €

Niveau de la mission dans la structure analytique	Libellé	TOTAL		RESULTAT EN COUTS COMPLETS
		Dépenses	Recettes	
1	FONCTIONS SUPPORT ET MISSIONS TRANSVERSES	1 821 502,09 €	216 202,39 €	-1 605 299,70 €
2	ASSEMBLEES	108 856,07 €	0,00 €	-108 856,07 €
3	ELUS	58 576,97 €	0,00 €	-58 576,97 €
3	GESTION DU CA ET DES COMMISSIONS	50 279,10 €	0,00 €	-50 279,10 €
2	PILOTAGE DIRECTION	90 598,88 €	0,00 €	-90 598,88 €
2	COMMUNICATION	71 470,70 €	0,00 €	-71 470,70 €
2	EXPERTISE JURIDIQUE	44 090,14 €	0,00 €	-44 090,14 €
2	RH DES AGENTS DU CDG17	301 716,10 €	39 087,14 €	-262 628,96 €
2	APPUI STATISTIQUES ET OUTILS CDG17	12 552,58 €	1 421,09 €	-11 131,49 €
2	MISSIONS DU POLE RESSOURCES	1 085 134,12 €	44 313,03 €	-1 040 821,09 €
3	COMPTABILITE FINANCES	156 249,84 €	0,00 €	-156 249,84 €
3	ACHATS	40 833,71 €	0,00 €	-40 833,71 €
3	INFRASTRUCTURES ET MATERIEL INFORMATIQUE	179 508,38 €	107,78 €	-179 400,60 €
3	SECURITE INFORMATIQUE RGPD	82 601,33 €	0,00 €	-82 601,33 €
3	ACCUEIL	106 751,67 €	0,00 €	-106 751,67 €
3	ARCHIVES	65 655,89 €	0,00 €	-65 655,89 €
3	PROJETS TRANSVERSES	155 856,02 €	0,00 €	-155 856,02 €
3	MOYENS GENERAUX	297 677,28 €	44 205,25 €	-253 472,03 €
2	RECETTES FCTVA	0,00 €	24 297,63 €	24 297,63 €

Le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- A débattu des orientations budgétaires proposées pour l'exercice 2026.

Fait à La Rochelle, le 22 janvier 2026.

Le Président

Alexandre GRENOT

